

Séance publique du 23 septembre 2002

Délibération n° 2002-0716

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Boulevard périphérique nord - Avenant n° 2 au marché n° 990 681 B de prestations de services pour l'exploitation du périphérique nord**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission grands projets

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 septembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le marché n° 990 681 B de prestations de services pour l'exploitation du boulevard périphérique nord de Lyon a été notifié le 4 mars 1999 à la société Eperly.

Un premier avenant en date du 13 juin 2000 a étendu au tunnel sous Fourvière, pour une durée de neuf mois, les prestations de sécurité du trafic.

L'objet de l'avenant n° 2 au marché qui est proposé au Conseil est de remplacer un des paramètres de la formule de révision de ce marché. Il s'agit de remplacer l'indice EL (électricité moyenne tension) dont l'INSEE n'assure plus la publication, par l'indice électricité moyenne tension, tarif vert A ;

Vu ledit avenant ;

Vu le marché n° 990 681 B de prestations de services pour l'exploitation du boulevard périphérique nord de Lyon notifié le 4 mars 1999 à la société Eperly ;

Vu le premier avenant en date du 13 juin 2000 étendant au tunnel sous Fourvière, pour une durée de neuf mois, les prestations de sécurité du trafic ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 2 au marché n° 990 681 B pour l'exploitation du périphérique nord.

2° - Autorise monsieur le président à le signer et à accomplir tous les actes y afférents.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,